

Initiatives ministérielles

Je comprends son impatience, mais je pense aussi qu'il voudra me permettre de faire preuve d'un petit peu plus de sagesse, de prendre le temps de revérifier avec les greffiers l'ordre spécial du 18 ou 19 juin—que je n'ai pas sous la main—et de m'assurer du moment où la nomination des membres du comité a été faite, à quelle heure et, ensuite, d'en arriver à une interprétation, à savoir ce que veut dire vraiment: «lorsque la Chambre siège et lorsque la Chambre ne siège pas», définition qu'il a mise lui-même en doute tout à l'heure.

Alors, si lui-même, qui est un avocat, n'arrive pas à donner une seule interprétation à cela, il me permettra de prendre quand même un petit peu de temps pour en arriver à une que je rapporterai à la Chambre.

• (1720)

Quant au deuxième point qu'il a soulevé, il s'agit ici du nom des députés qui ont été nommés à ce comité, comité dont la nomination n'a peut-être pas été effectuée selon les normes si j'en crois ce que dit le député dans son premier point. On parle des représentants du Nouveau parti démocratique. L'honorable whip du parti nous a donné sa façon de voir les choses; d'autres députés nous ont donné la leur. Je pense qu'il tiendra à la Présidence et au greffier d'étudier ensemble ces différents sujets, d'en reparler peut-être aussi, d'avoir l'opinion des whips qui ont participé à ces nominations. Et je veux assurer l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead que je reviendrai à la Chambre avec des réponses les plus précises possible, le plus tôt possible.

Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Cap-Breton Highlands—Canso.

* * *

[Traduction]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F, ainsi que de l'amendement de M. Vincent (p. 2536).

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je me joins aujourd'hui à la cause des gens de ce côté-ci de la Chambre qui s'opposent fortement à la présentation du projet de loi C-32, ce projet intitulé par euphémisme Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

Je dis «euphémisme», parce que c'est un peu comme si on qualifiait une décapitation de migraine.

Avant d'aborder mon propos, cependant, je veux faire part de mon inquiétude envers le député de Winnipeg-Nord-Centre, M. David Walker, qui ne se sent pas bien actuellement et qui est chez lui, à Winnipeg. Je sais que ce n'est pas la coutume à la Chambre de signaler l'absence d'un député, mais j'ai voulu faire une exception dans ce cas. Le député de Winnipeg-Nord-Centre s'est opposé de façon ferme et réfléchie à ce projet de loi et j'aurais du mal à faire aussi bien que lui aujourd'hui. Je lui souhaite donc un prompt rétablissement.

Malgré son absence, je suis heureux de constater que tant de membres de notre caucus ont pris la parole au sujet du projet de loi C-32. Mes collègues ont été prompts à dénoncer les inéquités flagrantes contenues dans ce projet de loi.

Je constate qu'hier, et la journée précédente, pas moins de 20 députés de mon caucus ont exprimé leurs préoccupations et leur mécontentement face à ce gouvernement. Je suis donc heureux d'avoir la chance de faire mes propres commentaires aujourd'hui, au nom de mes électeurs de Cap-Breton Highlands—Canso.

Je pense que ce dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est un exemple classique de l'attitude du gouvernement qui tente de fermer la porte de l'écurie une fois que le cheval s'est échappé. Ça va encore plus loin, cependant, c'est beaucoup plus insidieux. Notre gouvernement tente de refiler le fardeau de la dette nationale, dont il est le premier responsable, aux gouvernements provinciaux et municipaux. C'est une détestable façon de tirer son épingle du jeu, et ce sont les Canadiens les plus démunis qui vont finalement payer la note.

Des journalistes éclairés se sont demandé ce qui poussait le gouvernement à mettre ce projet de loi de l'avant et à prendre d'autres mesures semblables. Ils ont avancé l'hypothèse d'une stratégie électorale globale visant à donner l'impression qu'il exerce de façon compétente ses responsabilités financières. De plus en plus de Canadiens se rendent compte que la responsabilité financière est la dernière expression qui peut être associée à ce gouvernement dont la performance sur la scène économique est catastrophique.

Ce gouvernement a hérité d'une dette publique de 167 milliards de dollars en 1984 et a réussi, en sept brèves années, à la faire passer à 400 milliards de dollars. C'est ce gouvernement qui a pris le pouvoir en 1984 avec un déficit annuel de 16 milliards de dollars et l'a fait passer à plus de 30 milliards.